

Quand il s'entend avec d'autres ouvriers pour qu'ensemble ils puissent disposer de leur travail aux meilleures conditions possibles, il use d'un droit indéniable, et il est absolument dans l'ordre, même si cette action doit coûter au patron des déboursés plus considérables.

Les ouvriers sont parfaitement justifiables, aussi, de se mettre ensemble pour sauvegarder leurs droits d'hommes et de chrétiens.

Entraver l'exercice de ces activités légitimes, c'est de la part du patron, un abus d'autorité, un coup de force, un acte répréhensible.

Nous avouerons bien franchement que, pour notre part, nous ne voudrions pas être au service d'un patron qui combat l'union ouvrière honnête.

Un homme de cette trempe ne nous dit rien de bon.

S'il veut empêcher l'ouvrier de prendre les moyens permis pour se protéger et améliorer sa condition, il est assez probable que le sens de la justice ne l'étouffe pas.

Et voilà qui n'est pas précisément une sécurité pour le pauvre travailleur.

Certes, les patrons qui ne reconnaissent à l'ouvrier que le droit de travailler beaucoup à bon marché ont tout à redouter de la part des unions, même catholiques. Mais ceux qui lui reconnaissent le droit d'employer les moyens efficaces pour obtenir des salaires raisonnables perdent leur temps et gaspillent inutilement leurs efforts à s'opposer aux unions qui ont du sens moral. Celles-ci ont en elles-mêmes un frein aux abus de leur propre force.

D'ailleurs, la poussée des travailleurs manuels vers l'organisation ouvrière est aujourd'hui si puissante que ce serait puéril de vouloir l'enrayer. Il faut choisir entre l'union ouvrière catholique et l'autre.

C'est se protéger soi-même

Et nous prétendons que les patrons, même protestants, n'ont rien à craindre de leur alliance avec les unions ouvrières catholiques. Bien au contraire, c'est là qu'est le salut, non seulement de l'industrie et du commerce canadien, mais encore de l'ordre social lui-même.